



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 10 avril 2008

Président : M. REBSAMEN

Secrétaires de séances : M. BORDAT et Mme LALOUCH

Membres présents :

M. François REBSAMEN	M. Georges MAGLICA	M. Philippe DELVALEE
M. Jean ESMONIN	Mme Françoise TENENBAUM	M. Christophe BERTHIER
M. Gilbert MENUT	M. Jean-Patrick MASSON	M. Jean-Yves PIAN
M. Michel BACHELARD	M. Didier MARTIN	Mlle Stéphanie MODDE
M. Rémi DELATTE	Mme Christine DURNERIN	M. Benoît BORDAT
M. Patrick CHAPUIS	M. André GERVAIS	M. Jean-Philippe SCHMITT
M. Jean-Claude DOUHAIT	M. Yves BERTELOOT	M. Gérard DUPIRE
M. Patrick MOREAU	M. Pierre PRIBETICH	M. Alain LINGER
M. Philippe CARBONNEL	M. Alain MARCHAND	Mme Fadoua LALOUCH
M. Louis LAURENT	M. Michel JULIEN	M. Michel ROTGER
M. François NOWOTNY	M. Mohammed IZIMER	Mme Christine MASSU
Mme Marie-Françoise PETEL	Mme Hélène ROY	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean-Pierre SOUMIER	Mme Catherine HERVIEU	M. José ALMEIDA
M. Pierre PETITJEAN	Mme Myriam BERNARD	M. Philippe GUYARD
Mme Claude-Anne DARCIAUX	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Pierre-Olivier LEFEBVRE
M. Jean-François GONDELLIER	Mlle Badiaâ MASLOUHI	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Paul HESSE	Mme Jacqueline GARRET-RICHARD	M. Jean-Claude GIRARD
M. Rémi DETANG	Mme Joëlle LEMOUZY	M. Patrick BAUDEMENT
M. Philippe BELLEVILLE	M. François-André ALLAERT	Mme Geneviève BILLAUT
M. Christian PARIS	M. Gaston FOUCHERES	M. Murat BAYAM
M. Nicolas BOURNY	M. François DESEILLE	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Pierre LAMBOROT	M. Laurent GRANDGUILLAUME	M. Dominique GRIMPRET
M. Roland PONSAA	Mme Nelly METGE	M. Jean-François DODET
M. Claude PICARD	M. Joël MEKHANTAR	Mme Françoise EHRE
M. Michel FORQUET	Mlle Christine MARTIN	Mme Anne DILLENSEGER.
M. Alain MILLOT	Mlle Nathalie KOENDERS	
Mme Colette POPARD	Mme Marie-Josèphe DURNET-ARCHEREY	

Membres absents :

M. Lucien BRENOT pouvoir à M. Michel ROTGER
 M. Norbert CHEVIGNY pouvoir à M. Philippe BELLEVILLE
 Mme Elisabeth BIOT pouvoir à Mme Colette POPARD.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE

Désignation des membres de la commission d'appel d'offres

Conformément aux dispositions de l'article 22 du Code des Marchés Publics, la commission d'appel d'offres est composée du Président ou son représentant, et par 5 membres titulaires élus par le Conseil de Communauté au scrutin secret.

Il est procédé également à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

L'élection des membres titulaires et des suppléants a lieu sur la même liste, sans panachage ni vote préférentiel.

Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires. En cas d'égalité des restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages.

Si les listes en cause ont également recueilli le même nombre de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus.

Peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres :

- Un ou plusieurs membres du service technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat;
- Des personnalités désignées par le Président de la commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation;
- Lorsqu'il y sont invités par le Président de la commission d'appel d'offres, le comptable public et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, peuvent participer, avec voix consultative, aux réunions de la commission d'appel d'offres

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

-de procéder à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Une liste est proposée :

5 délégués titulaires : Mme GARRET-RICHARD, M.MARCHAND, M.LAURENT,
Mme DURNET-ARCHERAY, M.DOUHAIT.

5 délégués suppléants : Mme PETEL, Mme MASLOUHI, Mme LEMOUZY, M.BAYAM, M.DODET

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne = 82

- Suffrage non exprimés (blancs, nuls) = 1
- Suffrages exprimés = 81
- Majorité absolue = 41
- Résultats des votes = La liste proposée obtient 81 voix

La commission d'appel d'offres est désignée comme suit :

M.François REBSAMEN; Président, ou son représentant,

5 délégués titulaires : Mme GARRET-RICHARD, M.MARCHAND, M.LAURENT,
Mme DURNET-ARCHERAY, M.DOUHAIT.

5 délégués suppléants : Mme PETEL, Mme MASLOUHI, Mme LEMOUZY, M.BAYAM, M.DODET

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

15 AVR. 2008



Pour extrait conforme,
Le Président



Publié le **11 AVR. 2008**
Déposé en Préfecture le